

Démarche	: Demande de dérogation aux modalités de gestion de l'interculture longue pour des parcelles en céréales ayant été grêlées
Organisme	: DDT28/Service Economie Agricole

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Le 7ème programme d'actions nitrates en vigueur en Eure-et-Loir prévoit la mise en place d'un couvert intercultural pendant au minimum 10 semaines avant l'implantation d'une culture de printemps (interculture longue).

Ce couvert peut être réalisé par un semis, ou par des repousses de colza. Les repousses de céréales sont également autorisées dans la limite de 20% de l'ensemble des surfaces en interculture longue à l'échelle de l'exploitation agricole.

Toutefois, certaines parcelles emblavées en céréales récoltées en 2024, et qui feront l'objet de l'implantation d'une culture au printemps 2025, ont subi d'importants dégâts liés à la grêle entraînant une forte densité de graines de céréales au sol.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 août 2024 portant dérogation exceptionnelle à la réglementation nitrates en vigueur, il est autorisé d'assurer le couvert intercultural par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de 20% mentionné ci-dessus. Cette autorisation est possible sous réserve d'une déclaration préalable à l'administration via le présent formulaire, accompagnée de tout élément justifiant l'accident culturel lié à la grêle, tel que le justificatif de l'assurance récolte.

Coordonnées du demandeur

Raison sociale de l'exploitation agricole

Numéro PACAGE

SIRET

Adresse postale

Demande de dérogation aux modalités de gestion de l'interculture longue pour des parcelles en

Commune

Numéro de téléphone

E-mail

Parcelle(s) concernée(s) par la demande de dérogation

Description de la ou des parcelles concernées

Numéro d'îlot et de parcelle RPG 2024 ou, à défaut, localisation (adresse/coordonnées GPS)

Surface de la parcelle (ha)

Culture récoltée en 2024 impactée par la grêle

Culture qui sera implantée au printemps 2025 (tournesol, maïs, ...)

Je m'engage à assurer la couverture interculturale par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de 20% des surfaces de l'exploitation en interculture longue pour cette parcelle ayant subi d'importants dégâts liés à la grêle.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de dégâts importants par la grêle sur cette parcelle

justificatif de l'assurance, photographies, ...

Numéro d'îlot et de parcelle RPG 2024 ou, à défaut, localisation (adresse/coordonnées GPS)

Surface de la parcelle (ha)

Culture récoltée en 2024 impactée par la grêle

Culture qui sera implantée au printemps 2025 (tournesol, maïs, ...)

Je m'engage à assurer la couverture interculturale par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de 20% des surfaces de l'exploitation en interculture longue pour cette parcelle ayant subi d'importants dégâts liés à la grêle.

Cochez la mention applicable

Oui

Demande de dérogation aux modalités de gestion de l'interculture longue pour des parcelles en

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de dégâts importants par la grêle sur cette parcelle

justificatif de l'assurance, photographies, ...

Numéro d'îlot et de parcelle RPG 2024 ou, à défaut, localisation (adresse/coordonnées GPS)

Surface de la parcelle (ha)

Culture récoltée en 2024 impactée par la grêle

Culture qui sera implantée au printemps 2025 (tournesol, maïs, ...)

Je m'engage à assurer la couverture interculturale par des repousses de céréales sans tenir compte du plafond de 20% des surfaces de l'exploitation en interculture longue pour cette parcelle ayant subi d'importants dégâts liés à la grêle.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de dégâts importants par la grêle sur cette parcelle

justificatif de l'assurance, photographies, ...

Eléments complémentaires que vous souhaiteriez communiquer à l'administration